

tenu de la déclaration, que les ministres suédois seroient chargés de remettre aux cours de Versailles & de Londres ; & il s'y ouvre sans réserve sur les griefs de la cour de Stockholm envers cette dernière, " qu'il se plaint
 „ d'avoir adopté & autorisé ses armateurs à
 „ adopter des maximes oppressives du commerce de toutes les nations neutres , en
 „ violation de ce qui a été stipulé par les
 „ traités & de ce qui a été pratiqué jusqu'à
 „ présent dans les tems de guerre entre la
 „ Grande-Bretagne & la France „. Le baron de Nolken ajoute à la suite de ces plaintes très fortement exprimées , " que Sa
 „ Maj. Suédoise espere , que la cour de Pétersbourg s'unira à celle de Stockholm
 „ pour faire en tems & lieu les représentations convenables à ce sujet ; démarche
 „ qui lui paroît conforme aux intérêts même de cet empire , vu que ses productions
 „ sont les mêmes que celles de la Suède , &
 „ que plusieurs cargaisons de chanvre , de fer
 „ & autres , que des navires suédois avoient
 „ prises à Pétersbourg & en d'autres ports
 „ de Russie , ont été saisies par les Anglois
 „ & déclarées de bonne prise par leur tribunal d'amirauté , même avant l'époque
 „ du 10 Novembre de l'année dernière „.

Cette note & celle de la cour de Copenhague font présumer , que chacun des trois cabinets du Nord suivra , par rapport à l'objet en négociation , ses propres idées , sans que dans leurs mesures & leurs déclarations il regne une parfaite unanimité. Le